



## SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT DU CANTON DE L'OISANS

RECU 06 AOUT 2012

Bourg d'Oisans, le 2 aout 2012

### Importance signalée

**OBJET** : Mise en place de la PAC (Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif)-

**N/REF** : 2C – JLP/CM/ST n°

Mesdames, Messieurs,

Le SACO et sa régie d'assainissement collectif ont décidé par délibération en date du 21 décembre 2011, d'exercer la pleine compétence collecte, transit et traitement de l'assainissement collectif. Ainsi, la régie d'assainissement collectif du SACO a délibéré également le 21 décembre 2011 pour la mise en place d'une Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE). Cette dernière a été supprimée au 1<sup>er</sup> juillet 2012 et remplacé par la PAC. La régie d'assainissement du SACO a délibéré le 12 juillet 2012 afin de mettre en place la PAC selon une répartition par nature d'activité et relative au surface de plancher (cf délibération jointe). Le fait générateur de la PRE était réglementairement associé aux demandes d'urbanisme. Ce n'est plus le cas de la PAC. Le fait générateur de la PAC est le raccordement au réseau d'assainissement collectif.

Cependant, afin que la PAC soit concrètement mise en place, il convient de mettre en place la consultation automatique de la régie du SACO pour chaque permis de construire déposé (y compris les permis de rénovation) et chaque déclaration préalable. La régie du SACO déterminera si la construction sera raccordée au réseau d'assainissement collectif et, si nécessaire, rédigera une note à joindre aux demandes d'urbanisme indiquant le montant de la PAC et expliquera les démarches à suivre par le pétitionnaire.

La régie du SACO aura un délai d'un mois, conformément à la réglementation, pour donner son avis sur le raccordement au réseau d'assainissement collectif. Cet avis et le montant de la PAC devront être annexé à l'arrêté d'autorisation des demandes d'urbanisme. La régie du SACO, par l'intermédiaire de son comptable public, transmettra directement au pétitionnaire la facture de la PAC correspondante lors du raccordement au réseau d'assainissement collectif.



## Schéma de fonctionnement de la PAC et des frais de branchement au réseau d'assainissement collectif du SACO

